

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt et un mai, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le quinze mai précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 22

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 5

Grégory BAERT à Chantal PASSET, Claire BARRIN à Claude COLLOMB-PATTON, Bruno DUMEIGNIL à Pierre BARRUCAND, Didier THEVENET à Pascale MEROTTO, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Absents : 4

Stéphane BESSON, Hélène FAVRE BONVIN, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET-GUELPA

Secrétaire de séance : Vincent HUDRY-CLERGEON

[DEL2024-050 - BUDGET ANNEXE « MOBILITE » - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024](#)

Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la réunion du conseil communautaire du 28 novembre 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission finances et du bureau du 29 avril 2024 ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 13 mai 2024 ;

Il est rappelé que le budget supplémentaire 2024 vise à enregistrer :

- Le résultat de clôture issu du compte administratif 2023,
- Les restes à réaliser de 2023 reportés sur 2024 en investissement et fonctionnement,
- L'affectation du résultat présentée lors de la précédente délibération,
- Les ajustements par rapport au budget primitif voté en décembre dernier.

Au vu des éléments d'information communiqués en annexe et présentés en séance, le budget supplémentaire 2024 du budget annexe 'Mobilité » ci-après, est soumis au vote des conseillers communautaires :

- Section d'exploitation :	Dépenses	:	92 228.24 €
	Recettes	:	92 228.24 €
- Section d'investissement :	Dépenses	:	0.00 €
	Recettes	:	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Mobilité », tel que présenté.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Vincent HUDRY-CLERGEON



*Délibération transmise en Préfecture le 4 juin 2024
Publiée le 4 juin 2024*